

HONORAIRES TRANSACTIONS

(à l'exclusion de l'immobilier d'entreprise et de la vente des garages)

JUSQU'À 80 000 €	9 % TTC avec un minimum de 6 000 € TTC (*)
DE 80 001 € À 120 000 €	8 % TTC
DE 120 001 € À 150 000 €	7 % TTC
DE 150 001 € À 180 000 €	6,5 % TTC
DE 180 001 € À 200 000 €	6 % TTC
DE 200 001 € À 300 000 €	5,5 % TTC
DE 300 001 € À 500 000 €	5 % TTC
DE 500 001 € À 700 000 €	4,5 % TTC
DE 700 001 € ET PLUS	4 % TTC

(*) avec un minimum d'honoraires de 6 000 €

HONORAIRES TRANSACTIONS GARAGES

JUSQU'À 20 000 €	10 % TTC
DE 20 001 € À 50 000 €	9 % TTC

UNE REMISE DE 10%
sera appliquée sur le montant TTC des honoraires
pour un
mandat exclusif

Les honoraires d'agence seront intégralement à la charge du vendeur.
Dans le cas où les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, cette information est mentionnée dans l'annonce.

En vertu de l'arrêté du 10 janvier 2017, mise en vigueur du texte au 1^{er} avril 2017

***Modifié et applicable 1 JUILLET 2022**